



# **BUREAU EXÉCUTIF H09-11**



## **BUREAU EXÉCUTIF**

**# 11**

**PROCÈS-VERBAL (Adopté): 16 MARS 2009**

<b>Responsable général</b>	François Olivier-Cérat	<b>Externe</b>	Absent
<b>Secrétaire générale</b>	Vacant	<b>Information</b>	Excusé
<b>Interne</b>	Excusé	<b>Mobilisation</b>	Excusée
<b>Pédagogie</b>	Maxime Cardinal-Lemieux	<b>Affaires socio-culturelles</b>	Catherine Pilon-Dion
<b>Trésorerie</b>	Philippe Morais	<b>Délégué-e à la mobilisation</b>	Vacant
<b>Déléguée à l'Interne - 1</b>	Absent	<b>Déléguée à la Trésorerie</b>	Absent
<b>Déléguée aux Affai. Socioc.</b>	Absente	<b>Délégué-e aux Affaires externes</b>	Absente
<b>Déléguée à la Pédago - 1</b>	Absent	<b>Délégué à l'information - 1</b>	Absent

**Observateur-trice-s :**

-

### **0.0 Procédures**

Catherine Pilon-Dion propose l'ouverture du présent Bureau exécutif  
Maxime Cardinal-Lemieux appuie  
Adoptée à l'unanimité

### **0.1 Praesidium**

Catherine Pilon-Dion propose **François Olivier-Cérat pour présider et Jo-Anick Perreault pour secréter le présent Bureau Exécutif**  
François Olivier-Cérat appuie  
Adoptée à l'unanimité

### **0.2 Lecture et adoption du procès-verbal**

Remis au prochain Bureau exécutif

### **0.3 Suite du procès-verbal**

Remis au prochain Bureau exécutif



**PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 16 MARS 2009**



# **BUREAU EXÉCUTIF H09-11**

## **0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour**

Philippe Morais propose l'ordre du jour suivant:

- 1.0 Affaires courantes**
- 2.0 Affaires Internes**
  - 2.1 Contrat Julien Lamalice**
  - 2.2 Rédaction/signature documents**
  - 2.3 Retour SAE**
  - 2.4 Contrat diffusion (cvm virtuel)**
  - 2.5 Politique d'indemnisation**
  - 2.6 Retour TC du 1<sup>er</sup> mars (+Affiches GLBTA)**
  - 2.7 Suivi plainte**
  - 2.8 Redistribution des subventions étudiantes**
- 3.0 Affaires externes**
  - 3.1 Retour Matane**
- 4.0 Mobilisation : comité**
- 5.0 Prochaine Assemblée générale**
- 6.0 Affaires socioculturelles**
- 7.0 Affaires diverses**
- 8.0 Levée**

François Olivier-Cérat appuie  
Adopté à l'unanimité

## **0.5 Déclarations**

R.A.S

## **0.6 Régie et / ou réflexion**

**François-Olivier Cérat**  
**Responsable général**

- Contrat de diffusion
- Table de concertation
- Suivi SAE

**Vacant**

**Secrétaire générale**

- Document Coop

**Vacant**

**Responsable aux Affaires externes**

- 

**Nicolas Chatel-Launay**

**Responsable aux affaires internes**

- Excusé

**Philippe Morais**

**Responsable à la Trésorerie**

- S.A.E

**Maxime Cardinal-Lemieux**

**Responsable à la Pédagogie**

- Suivi plainte garda/pédago
- Table de concertation
- Manifestation du COBP
- Comité de mobilisation
- Tract Assemblée générale

**Catherine Pilon-Dion**

**Responsable aux Affaires socio-culturelles**

- Comité de mobilisation
- Table de concertation
- Manifestation du COBP
- Politique d'Indemnisation
- Projection PAJU

**Andréa Pilote**

**Responsable à la Mobilisation**

- Excusée

**François-Vivier Gagnon**

**Responsable à l'Information**

- Excusé

## **1.0 Affaires courantes**

Note à Etienne Philippart (secrétaire-permanent) : tenir à jour les comptes de dépense, principalement celui du comité de mobilisation. Merci.

Maxime Cardinal-Lemieux propose **de faire un don [sur le budget mobilisation] de 500 (cinq cents) \$ à la Coalition contre la répression et les abus policiers ([www.la.crap.org](http://www.la.crap.org)), et, en plus, de créer un compte photocopie au nom du CRAP.**





## **BUREAU EXÉCUTIF H09-11**

Catherine Pilon-Dion appuie  
Adopté à l'unanimité

### **2.0 Affaires Internes**

#### **2.1 Contrat Julien Lamalice**

Maxime Cardinal-Lemieux propose **la signature du contrat tel qu'en annexe [Note du secrétariat : ce contrat n'est pas complet : y manque le volet formation et celui de la maintenance du système internet des livres usagés ...]**

François Olivier-Cérat appuie  
Adoptée à la majorité

#### **2.2 Rédaction/signature de documents**

R.A.S

#### **2.3 Retour SAE**

R.A.S

#### **2.4 Contrat diffusion (CVM virtuel)**

François Olivier-Cérat propose **de se mandater lui-même et Nicolas Chatel-Launay pour signer le contrat de diffusion [TEXTE À VENIR]**

Philippe Morais appuie  
Adopté à l'unanimité

#### **2.5 Politique d'indemnisation**

R.A.S

#### **2.6 Retour Table de concertation du 1<sup>er</sup> mars (+affiches GLBTA)**

R.A.S

#### **2.7 Suivi plaintes**

R.A.S

#### **2.8 Redistribution des subventions étudiantes**

R.A.S

### **3.0 Affaires Externes**

Maxime Cardinal-Lemieux propose **qu'une somme entre 0,00 (zéro) et 300,00 (trois cents) \$ [du budget mobilisation] soit remis à l'Association [étudiante] d'Abitibi pour se rendre à la manifestation du 26 mars et que les factures soient présentés à l'AGECVM**

François Olivier-Cérat appuie  
Adopté à l'unanimité





## **BUREAU EXÉCUTIF H09-11**

### **4.0 Mobilisation**

Priorité pour la rentrée de la semaine se relance : Il faut mobiliser pour la manifestation nationale du 26 mars 2009.

### **5.0 Assemblée générale du 25 mars (15h15)**

Premier point du prochain Bureau exécutif : Coordination assemblée générale.

### **6.0 Affaires socioculturelles**

R.A.S

### **7.0 Affaires diverses**

R.A.S

### **8.0 Levée**

Catherine Pilon-Dion propose **la levée du présent Bureau exécutif**  
Philippe Morais appuie  
Adoptée à l'unanimité





# **BUREAU EXÉCUTIF H09-11**

Contrat de conception d'un logiciel pour les livres usager

Entre :

l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM)  
(ci-après appelé le «client»)

Et :

Julien Lamalice  
(ci-après appelé le «concepteur»)  
(le client et le concepteur ci-après collectivement appelés «les parties»)

## PRÉAMBULE

Considérant que le client désire un système informatique comprenant un logiciel et site web pour gérer le service des livres usagés ;

Considérant que le concepteur accepte de fournir au client les services de conception du logiciel et du site web en question moyennement une bonne rémunération ;

Considérant que les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### 1.0 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du contrat.

### 2.0 OBJET

#### 2.1 Services

- a) Le concepteur s'engage à concevoir le logiciel et le site web, à en faire l'installation, à rédiger un manuel d'instructions et un guide technique.
- b) Le concepteur s'engage à fournir de l'aide technique aux employé-e-s du client pour la première session scolaire où sera utilisé le logiciel.

#### 2.2 Le logiciel et le site web

- a) L'utilisation du logiciel ACCESS de Microsoft sera complètement éliminée. Les employé-e-s utiliseront un logiciel spécialement conçu pour les livres usagés. Ce logiciel servira aux mises en consignes, aux ventes, à la vérification de l'inventaire, etc. Le logiciel sera plus facile d'utilisation qu'Acces, plus ergonomique et permettra une plus grande productivité et une diminution des erreurs.
- b) Grâce à ce logiciel, les étudiant-e-s pourront eux-mêmes mettre leurs livres en consigne via le site web des livres usagés.





## **BUREAU EXÉCUTIF H09-11**

- c) Il y aura maintenant une base de données des livres acceptés (achetables) par les livres usagés. Chaque mise en consigne faite par un-e étudiant-e correspondra obligatoirement à un livre de cette base de données.
- d) Il sera possible, à partir du site web des livres usagés, de consulter en temps réel l'inventaire du magasin. Il sera également possible, pour les étudiant-e-s ayant laissé des livres en consigne, de voir lesquels ont été vendus.
- e) Les étiquettes sur les livres usagés comporteront un code barre qui permettra de faciliter la vente des livres et d'accélérer la vérification de l'inventaire. Les factures seront imprimées sur une petite imprimante à factures.
- f) Les employé-e-s de l'AGECVM auront un mot de passe et toutes les transactions seront mémorisées. Il sera donc possible de "remonter dans le temps" pour voir qui à fait une facture ou une mise en consigne précise.

### 2.3 Délais de fourniture des services

Le concepteur s'engage à avoir terminé le logiciel et le site web pour que ceux-ci soit en fonction le 15 mai 2009.

### 3.0 RÉMUNÉRATION

#### 3.1 Prix des services

Le client s'engage à payer le concepteur 1500\$ à la signature du présent contrat et 1500\$ lorsque le logiciel et le site web sont terminés.

#### 3.2 Achat de matériel

Le client s'engage à rembourser le concepteur pour l'achat de matériel destiné à la mise en fonction du système informatique pour gérer les livres usagés jusqu'à concurrence de 300\$.

---

**Julien Lamalice**

Concepteur

---

**François-Olivier Cérat**

Responsable général AGECVM

---

**Nicolas Chatel-Launay**

Responsable aux Affaires internes AGECVM



**PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 16 MARS 2009**